

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 3 décembre 2025
Date d'affichage : 3 décembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 25
Nombre de voix exprimé : 31

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Saint Martin de la Brasque, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-119
Autorisation d'emprunt auprès de l'établissement bancaire dans le cadre de l'acquisition de véhicules de collectes (poids lourds avec bennes à ordures ménagère) – budget annexe PTVA 2025**

Rapporteur : Robert TCHOBDRONOVITCH

Présents :

Robert TCHOBDRONOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Alain GOURLAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Catherine SERRA donne procuration à Richard ROUZET,
Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
Pierre AUZOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,
Bernadette VITALE donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Jacques NATTA, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Eve MAUREL, Josiane PANATTONI, Samantha KHALIZOFF, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nicolas SALERNO

Monsieur Franck LAROCHE est nommé secrétaire de séance

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3 et L.5211-36,

Vu la délibération n°2023-002 du 2 février 2023 portant fixation du régime des amortissements des immobilisations pour les bennes à ordures ménagères,

Vu la délibération n°2023-107-B du 12 octobre 2023 portant attribution du marché des Bennes à ordures ménagères,

Vu la décision du Président n°2024-111 du 10 octobre 2024 portant signature d'un avenant en plus-value dans le cadre du marché 2023FCS050 fourniture de véhicules pour la collecte des ordures ménagères – Lot 1 : châssis,

Vu la décision du Président n°2024-127 du 12 décembre 2024 portant attribution du marché 2024FCS055 relatif à l'acquisition de bennes-grues pour les véhicules de collecte,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le budget de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

La communauté de communes a approuvé en 2023 l'acquisition de deux nouveaux véhicules de collecte (poids avec bennes à ordures ménagères) selon les modalités ci-dessous :

	Entreprise	Montant HT
2 châssis poids lourds	GARAGE GAY	259 389,76 €
2 bennes à ordures ménagères de 22 m3	TERBERG MATEC SAS	534 000,00 €
Montant total		793 389,76 €

Une consultation a ainsi été lancée auprès de quatre établissements bancaires pour un prêt à hauteur de 790 000 € permettant de financer l'acquisition HT de ces deux véhicules.

La proposition adressée par le « Crédit Agricole » présente les modalités les plus avantageuses, à savoir :

Amortissement et durée :

- Durée : 8 ans (soit la durée de l'amortissement des véhicules de collectes)
- Mode d'amortissement : linéaire
- Périodicité d'amortissement : trimestrielle

Intérêts :

- Type de taux : taux fixe
- Taux du prêt : 3,35 %
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Base de taux : 30E/360

Autres modalités :

- Date de versement des fonds : avant le 31 décembre 2025
- Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté, soit 790 €

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

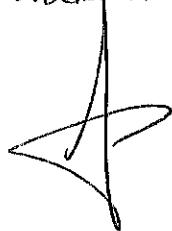
- **D'approuver** les modalités d'emprunt ci-dessus dans le cadre de l'acquisition de véhicules de collectes,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt d'un montant de 790 000 € avec le Crédit Agricole selon les modalités décrites dans la présente délibération,
- **D'autoriser** l'imputation RI-16- 1641-7212-COLL-DRF sur budget PTVA,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance

France LA ROCHE



Par délégation, la 1ère Vice-Présidente
Geneviève JEAN

